

[La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales](#) [1]

Caudron, O., Rimane, J., & Wiitkar, F. (2021). ***La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales.***

Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche.

Alors que la Convention internationale sur les droits des personnes en situation de handicap est en vigueur dans le droit français depuis dix ans, que l'Acte européen d'accessibilité des produits et des services doit être transposé dans chaque pays de l'Union européenne d'ici 2022 et que le sujet du handicap est une des priorités du mandat présidentiel en cours, la prise en compte des handicaps dans les bibliothèques, qu'elles soient d'enseignement supérieur ou territoriales, méritait d'être évaluée.

L'étude montre qu'au sein des bibliothèques, de nombreuses actions et initiatives sont réalisées, en cours ou en projet, pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, mais aussi que la situation est très variable et inégale selon les bibliothèques et à l'intérieur de chaque groupe, entre bibliothèques départementales, entre bibliothèques municipales et intercommunales et entre bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Les 27 préconisations formulées vont dans le sens d'une systématisation des bonnes pratiques. Elles sont regroupées sous quatre rubriques : édition accessible et adaptée, formation des bibliothécaires, organisation et formalisation, impulsion nationale.

[En savoir plus \(Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation\)](#) [2]

[Télécharger le rapport \(.pdf, 32 mo\)](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/la-prise-en-compte-des-handicaps-dans-les-biblioth%C3%A8ques-de-l'enseignement-sup%C3%A9rieur-et-dans>

[2] <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157826/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157826/la-prise-en-compte-des-handicaps-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-dans-les-bibliotheques-territoriales.html>

[3] https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2021/70/1/Prise_en_compte_handicaps_bibliotheques_1393701.pdf